

CONSTRUCTION DU TERRAIN DE FOOTBALL 2ème tranche - demande d'autorisation pour passer
un marché de gré à gré - n° 977

Le Maire rappelle à l'assemblée que la 1ère tranche du terrain de football du Plateau a été exécutée au cours de l'année 1975. Elle comprenait les terrassements généraux et le montant des dépenses s'est élevé à 265 877 F.

Une subvention de 89 586 F. a été allouée par le Département.

Il convient de terminer rapidement ce terrain afin qu'il soit utilisable pour Septembre.

La 2ème tranche comprend le drainage, l'amenée de terre végétale et l'engazonnement.

Par délibération du 27 Février 1976, le Conseil Municipal a invité le Maire à engager la procédure d'appel d'offres pour ces travaux.

Trois entreprises spécialisées ont été consultées : HURSTEL à VANDOEUVRE
DUBREUIL PERNOT à REMOMEIX
PAUCHARD à ROVILLE Dt BAYON.

Les offres de prix ne sont pas encore connues mais il est utile, pour gagner du temps, de demander l'autorisation de signer un marché de gré à gré avec l'entreprise la moins disante.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- reconnaissant sur le plan économie que sur le plan sportif, l'urgence des travaux destinés à terminer le terrain de football,
- demande à M. le Préfet l'autorisation de déroger à la règle de l'adjudication en application de l'article 312 (8°) du code des marchés publics, et de signer un marché de gré à gré avec celle des 3 entreprises, désignées ci-dessus, qui offrira le prix le plus faible.